



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du commissariat des armées
Direction centrale
Adjoint Ressources humaines
Division gestion des corps**

Paris, le 4 novembre 2020

**CONCOURS EXTERNE SUR ÉPREUVES
DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES COMMISSAIRES DES ARMÉES**

RAPPORT DU JURY

Le concours 2020 s'est tenu dans le contexte très particulier de la crise sanitaire que traverse le pays. Les épreuves d'admissibilité ont ainsi dû être adaptées.

Les mesures prises avec disponibilité et réactivité par les équipes en charge de l'organisation du concours ont permis que ces épreuves se déroulent dans de bonnes conditions de sérénité.

Le niveau des admis à ce concours 2020 est un sujet de satisfaction. Les candidats admis ainsi que de nombreux admissibles ont démontré les qualités correspondant aux exigences du recrutement des commissaires des armées. L'effort de préparation réalisé par nombre de candidats est visible de même que leur réflexion sur leur motivation. Au-delà de l'hétérogénéité des résultats obtenus, l'excellence de certains candidats a été remarquée.

* * *

La direction centrale du service du commissariat des armées (DCSCA/DGC) a organisé entre les mois de mars et juin 2020 le concours externe sur épreuves de recrutement dans le corps des commissaires des armées.

Ce concours s'adresse à des candidats titulaires d'un diplôme bac + 3 au minimum, âgés de 26 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

- 234 candidatures ont été validées.

- 176 candidats se sont présentés aux épreuves écrites, 171 ont effectué l'ensemble des épreuves.
- 82 candidats ont été déclarés admissibles, ayant une moyenne égale ou supérieure à 9,05/20.
- 74 candidats se sont présentés aux épreuves orales et sportives.
- 27 candidats ont été déclarés admis sur liste principales, 15 sur liste complémentaire.
- 6 candidats sur liste complémentaires ont pu rejoindre l'école des commissaires à Salon de Provence.

Le concours 2020 a naturellement été marqué par la crise sanitaire, le confinement déclaré le 16 mars puis le déconfinement progressif à partir du 11 mai.

La DCSCA/DGC a dû en conséquence adapter les épreuves d'admission tant dans leur nature que dans leur exécution afin d'assurer la protection des candidats et du personnel des armées tout en atteignant l'objectif de recrutement.

Les épreuves orales d'option et de langue optionnelle ont été supprimées et l'effectif du jury a été fortement réduit. Les épreuves de sport, déplacées à l'Ecole polytechnique en raison de la fermeture des stades de la ville de Paris, ont été adaptées (suppression de l'épreuve de natation et de course de vitesse, remplacement de l'épreuve de tractions par une épreuve de pompes).

L'ensemble des épreuves orales s'est déroulé avec le port permanent du masque par les candidats et le jury.

La proclamation des résultats, ne pouvant se réaliser avec l'ensemble du jury, des candidats et leurs invités, dans un amphithéâtre de l'Ecole militaire, s'est tenu en streaming. L'excellente réactivité des candidats a permis un déroulement optimal de cet événement, venant clôturer un concours hors normes mais d'un excellent niveau.

I. BILAN DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1. CULTURE GÉNÉRALE

Sujet : « Morale et légalité »

Moyenne : 7,09

Notes attribuées : de 1 à 19,5

Force est de constater que les écarts se sont creusés entre les candidats, et qu'il existe une disparité croissante entre les meilleurs d'entre eux, qui font montre d'une culture remarquable, intelligemment utilisée, et ceux qui ne se sont absolument pas préparés à l'épreuve, qu'ils considèrent comme une épreuve supplémentaire de spécialité (ce qui était effectivement tentant cette année pour les juristes). On est d'ailleurs surpris, voire inquiet, de voir à quel point les spécialistes de la légalité sont démunis lorsqu'il est question de morale. Il leur importe seulement de connaître la loi, sans jamais se soucier de la moralité

de celle-ci... « La morale est le domaine de l'émotion », lit-on à plusieurs reprises, elle est purement « subjective » et « individuelle », « obscure et insaisissable » précise-t-on non sans un certain mépris. Et puisqu'elle est un choix personnel, autant la choisir la moins contraignante possible. On aurait bien tort de se gêner ! Personne ne s'est demandé si ce relativisme moral n'entraînait pas mécaniquement la déliquescence des mœurs.

La loi, au contraire, s'impose à tous, nous dit-on... Voilà du sérieux ! « La légalité est supérieure à la morale » écrit péremptoirement un candidat. En somme, inutile de s'inquiéter pour savoir si ce que nous faisons est moral ou ne l'est pas, il suffit d'apprendre par cœur son Dalloz... Malheureusement, le commissariat des armées ne recrute pas des machines qui ne sauraient qu'appliquer des règlements. Oublie-t-on que les lois sont faites par les représentants des citoyens, et que chaque citoyen est donc en devoir de décider des lois en amont de leur existence ?

Certains candidats ont si peu réfléchi à ce que peut être la morale qu'ils y voient un synonyme de la « courtoisie » ou du sempiternel « vivre ensemble ». La morale est régulièrement confondue avec les règles sociales, et l'on cite ainsi comme principes moraux, pêle-mêle, le droit de grève, l'âge de la retraite et même le refus de l'augmentation du prix de l'essence !

Selon certains, la morale s'opposerait à la présomption d'innocence... En somme, il n'est question de morale que pour condamner autrui. On loue la libéralisation des mœurs, la multiplication des droits, mais personne ne parle jamais de « devoirs », terme dont l'absence surprend dans un tel « devoir ». Pourtant certains auteurs, comme Baudelaire, associaient l'idée de progrès moral à l'accroissement des exigences morales, donc des devoirs et des contraintes que l'homme s'impose, non à l'accroissement des « droits » ni à l'assouplissement des mœurs. Il aurait au moins fallu examiner cette option. Quant à proposer que la morale puisse être plus exigeante que la loi, voilà une idée qu'aucun candidat n'a jamais eue, la jugeant probablement sacrilège.

Certes, certaines copies constatent qu'il peut exister un hiatus entre la loi et la morale, mais c'est pour préciser aussitôt que cela est l'apanage des régimes totalitaires. Une loi immorale en démocratie, cela relève sans doute de l'oxymore... On relève d'ailleurs à ce propos trop d'énumérations : une liste de cas ne tient pas lieu de réflexion.

Du point de vue formel, on constate encore une fois la tendance des introductions à l'hypertrophie. Certaines atteignent trois pages et privent le développement de bien des références qui y eussent été mieux à leur place. On pourrait peut-être s'épargner les étymologies tautologiques du genre : « La *légalité* provient du mot *légal*. Le mot *légal* provient du mot *loi*. » A l'inverse, les conclusions sont souvent bâclées, voire supprimées. Il est dommage que trop peu de candidats aient consulté le rapport de l'an dernier, puisqu'on déplore cette année les mêmes pesanteurs méthodologiques, notamment les titres aux parties et sous-parties, ainsi que la structure binaire, peu dialectique.

Les références de culture générale, censées constituer la matière première de l'épreuve, sont souvent réduites à la portion congrue. Une copie éprise d'exotisme n'a cité, en tout et pour tout, qu'*Aladin* et *Pirates des Caraïbes*... On relève également une trop grande quantité d'erreurs : on fait de Maupassant l'auteur de *Madame Bovary* ; « L'homme est naturellement bon, c'est la société qui le pervertit » est une pensée attribuée à Pascal ; on prétend que

l'empereur Constantin « rend obligatoire le catholicisme et rejette toutes les autres formes de religions » par l'Edit de Milan ; on fait de Talleyrand un contemporain de Mazarin ; et naturellement, la Controverse de Valladolid n'est connue qu'à travers l'œuvre de Jean-Claude Carrière, si bien qu'on continue de croire qu'elle portait sur l'âme des indigènes.

Rappelons que les verbes du premier groupe ne prennent pas de -t au présent à la troisième personne du singulier, mais un -e, et qu'il faut écrire « renvoie », « s'appuie », etc. Inversement, il ne faut pas mettre de -e à « vertu », ni dans l'expression « aller de pair ». Enfin, beaucoup de candidats ne savent pas couper un mot entre les syllabes en fin de ligne, ou terminent certaines lignes par des apostrophes. L'orthographe, rappelons-le, est prise en compte dans l'évaluation de la copie.

Félicitons-nous en revanche de l'excellence des meilleures copies, tant sur la richesse de leur culture et la justesse de la réflexion que sur l'élégance de l'expression. Elles promettent pour l'avenir des recrutements de grande qualité.

2. NOTE DE SYNTHÈSE

Sujet : le changement climatique

- **Moyenne des candidats : 9,77**
- **Notes attribuées : de 1,5 à 16,35**

L'épreuve de synthèse revêt une importance particulière car elle permet de mettre en exergue la capacité d'analyse, de réflexion et de synthèse de futurs rédacteurs de haut niveau. L'application de la méthode et la gestion du temps sont essentielles. Le niveau de préparation est à ce titre assez inégal. Certains candidats n'ont pas suivi la forme demandée, d'autres n'ont pas fini leur devoir, beaucoup ont effectué un exercice de résumé plus qu'une réelle note de synthèse.

Remarques relatives à la forme :

Le devoir doit comprendre obligatoirement :

- Une introduction ;
- Deux ou trois parties et leurs sous-parties ;
- Une conclusion ;
- Une série de propositions non extraites du dossier.

L'épreuve doit être abordée sous l'angle professionnel. L'autorité à qui s'adresse la note ne lira pas le dossier. La note doit donc être claire et complète sur le sujet abordé. La référence aux pièces constitutives du dossier est proscrite.

Il est à noter que même s'il n'est pas strictement imposé le plan apparent permet un découpage clair du devoir, il est donc vivement conseillé de l'adopter. Les titres doivent être clairs et concis. De nombreuses copies comprennent des titres de plus de deux lignes. Cela n'a pas de sens car ces titres sont plus longs que certaines transitions ou même certains paragraphes.

Les développements doivent être organisés en paragraphes. Ils correspondent à l'expression d'une idée et doivent être agrémentés d'arguments et d'exemples. Le raisonnement doit être articulé à l'aide de mots de liaison et d'agencements de paragraphes pertinents.

Le non-respect du nombre de pages a été systématiquement pénalisé. La maîtrise de l'orthographe et de la grammaire est souvent trop faible. Les fautes d'accords sont beaucoup trop nombreuses et difficilement acceptables. De plus, il faut rappeler qu'une copie doit être aérée, lisible et claire. Il faut garder à l'esprit que votre travail doit être immédiatement exploitable par votre supérieur.

Le devoir de synthèse est un exercice qui nécessite une bonne gestion du temps entre analyse du dossier et travail de rédaction. Beaucoup de candidats ont eu du mal à gérer le temps imparti et n'ont pu aller au bout de l'exercice ou ont bâclé la fin de leur devoir. Il faut veiller à garder du temps pour effectuer au moins deux relectures pour pouvoir corriger les fautes qui figurent probablement dans le devoir.

Remarques relatives au fond :

L'introduction comprend nécessairement et de façon visible :

- une accroche destinée à éveiller l'attention du correcteur grâce à un lien direct avec le sujet mais sans définir celui-ci ;
- le cadrage du sujet qui est une définition du sujet aboutissant à l'exposé de la problématique ;
- l'idée maîtresse autour de laquelle le raisonnement va s'articuler ;
- une annonce de plan qui énonce de façon claire les parties qui constituent le devoir.

Le développement doit être synthétique mais précis. Il faut restituer les idées majeures de manière simple, claire et surtout convaincante. Il est donc nécessaire de construire une démonstration reposant sur une idée maîtresse, développée par des idées directrices constitutives de chaque partie. De nombreuses copies sont un simple résumé descriptif, ce qui ne répond pas à l'exercice de la note de synthèse et ne permet ni analyse ni démonstration.

La phase d'analyse nécessite un tri et une hiérarchisation précise des idées, des arguments et des exemples en fonction des enjeux, de leur importance et de leur pertinence. Le développement permet de faire la démonstration que le sujet et ses enjeux sont compris et les idées qui sont développées doivent répondre à la problématique soulevée et clairement énoncée dans l'introduction. Chaque idée fait ensuite l'objet d'une démonstration grâce à l'enchaînement logique de sous-parties qui viennent étayer la démonstration générale.

La conclusion comprend nécessairement et de façon visible :

- la reformulation par le candidat de la réponse apportée à la problématique ;
- une ouverture, un élargissement du sujet vers d'autres perspectives.

Enfin, la qualité des propositions est un point essentiel du devoir et ne doit pas être négligée. Les propositions ne doivent pas être une reprise des idées déjà présentes dans le dossier. Les propositions trop générales, trop courtes ou peu ancrées dans la réalité sont à proscrire. Les propositions doivent permettre de mettre en valeur la capacité de réflexion du candidat ainsi que ses capacités de conviction. Elles doivent être claires, crédibles et pertinentes. Trop peu de copies contiennent des propositions de bon niveau.

3. ÉPREUVE DE DROIT PUBLIC

Sujet : « La Constitution aujourd'hui en France »

Il s'agit d'une dissertation portant sur le programme de licence en droit. Le sujet nécessite de mobiliser des connaissances relevant de plusieurs champs disciplinaires du droit public ne présentant pas de difficultés particulières.

La technique de la dissertation juridique doit être maîtrisée. Elle doit amener à une démonstration argumentée fondée sur de solides connaissances historiques, actuelles et une capacité de réflexion. Le sujet relève bien du droit public et suppose une argumentation fondée sur le droit, les textes, la Constitution elle-même, bien sûr les différentes jurisprudences et la doctrine. Le droit comparé trouve aussi sa place afin d'étayer la démonstration.

Le sujet tel que posé laisse une grande liberté quant à la façon de le traiter en fonction de la problématique retenue, l'introduction doit faire l'objet d'attentions particulières de la part des candidats.

Classiquement, la qualité de la rédaction doit être à la hauteur de celle attendue pour un concours de cette catégorie. L'orthographe est souvent négligée, ce qui n'est pas acceptable, il en va de même pour la syntaxe. La relecture de la copie s'impose systématiquement.

4. ÉPREUVE DE DROIT PRIVÉ

Sujet : « Le couple en droit privé »

Sujet transversal encore cette année, avec un esprit d'analyse et de synthèse attendu...

Sur 43 copies, les notes vont de 0 (copie blanche) à 16.

14 ont la moyenne. 29 ont de 0 à 9 (la majorité, soit 19 copies, qui ont 8 ou 9/20).

A part deux ou trois copies, une grande majorité de copies « moyennes », se limitant à une litanie de notions apprises par cœur, sans grand effort d'analyse.

Avec ce sujet était attendue une analyse de la façon dont tout le droit privé appréhende la réalité qu'est le couple : des développements sur la place de la volonté individuelle (contractualisation croissante, beaucoup l'ont vu, mais de façon plus ou moins habile, et peu sont capables d'étayer l'argument), et la liberté de se marier ou de ne pas se marier (avec les risques juridiques à ne pas le faire) ; mais on attendait aussi des développements sur le cadre apporté par les textes : le régime primaire dans le mariage, la protection de l'ordre public, le statut des conjoints de commerciaux, le droit pénal... autant de limites posées à la liberté du couple. On attendait également retrouver la primauté du mariage pour le législateur ; la lente évolution du droit en la matière ; les rapports avec la protection de la famille...

Aucun plan n'est absolument attendu, chaque étudiant pouvant choisir un axe propre à exploiter. Pour preuve, les deux meilleures copies (15 et 16) ont choisi deux plans très différents, avec deux axes distincts :

I – Le respect de la liberté du couple en droit privé

II – L'ordre public, limite à la liberté du couple en droit privé

I – Le couple en droit privé : la construction d'un droit commun

II – Le couple en droit privé : la construction inachevée d'un droit commun

Ces deux copies semblent démontrer un bel esprit d'analyse, et s'appuient surtout sur de solides connaissances en droit.

Les copies les plus faibles énoncent des intitulés peu clairs, quelques essais de développements juridiques, qui se résument à une mauvaise récitation de conditions et effets juridiques du mariage et du pacs, sans analyse aucune. La maladresse d'expression et la confusion des concepts dominant dans ces copies.

Bilan général

Niveau globalement correct, un certain sérieux dans les copies (définition des termes du sujet en introduction, même si ce n'est pas toujours très réussi), mais un niveau qui ne peut être qualifié de « bon » : seule une dizaine de copies semble révéler un réel esprit d'analyse. Le noyau reste très scolaire, récitant une litanie de notions, sans prendre de recul, et sans être à même de suivre un fil conducteur de construction de la pensée.

Des confusions et approximations nombreuses dans les concepts : nombre de candidats oublie que les mots un sens ; ex. : dans de nombreuses copies, le couple est une « notion », ou encore une « institution » ...

5. SUJET DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

Sujet : « Les conceptions du rôle de l'Etat et les politiques de redistribution des revenus. »

Commentaire sur le sujet : il s'agit d'un sujet qui est toujours d'une grande actualité, quelles que soient les époques considérées. Les candidats peuvent ainsi évoquer non seulement les théories classiques pour démontrer le socle de leurs connaissances mais également et surtout, ils peuvent proposer une analyse contemporaine du sujet en mettant en regard les contextes politiques, les conceptions de l'Etat et les jalons de réforme. Un grand nombre d'auteurs classiques et contemporains peuvent être ainsi cités pour étayer les idées et l'analyse peut être effectuée au prisme de l'efficacité de l'action publique au regard des objectifs de solidarité. **Il s'agit donc d'un sujet qui permet d'évaluer le niveau d'analyse critique et de culture générale en sciences économiques des candidats.**

6. SUJET DE SCIENCES DE GESTION

Sujet : « Pertinence des concepts et outils du management stratégique pour les forces armées au XXIe siècle. »

Le nombre de candidats ayant choisi l'épreuve de sciences de gestion au concours 2020 des commissaires des armées est de 9 (soit 5,26 % des candidats à l'admissibilité).

Notes de 5/20 à 12/20.

De manière générale, les résultats sont plutôt décevants. **En effet, les candidats n'ont pas suffisamment mobilisé les concepts du management stratégique** et souvent peu fait le lien

entre les concepts utilisés par les entreprises à l'heure actuelle et leur adaptation possible dans le contexte des forces armées comme il leur était pourtant demandé.

Plus étonnant, aucun candidat n'a pointé le fait que la stratégie a d'abord été un art – voire une science – exclusivement militaire avant d'être adoptée par les entreprises. Aucune mention des grands théoriciens de la stratégie (Sun Tzu, Clausewitz, Napoléon, etc.) n'a pu être relevée dans les copies. De fait, le cœur du sujet, en particulier l'invention de la stratégie par les spécialistes de la guerre, son adoption et sa réinvention par les entreprises au cours du XXe siècle et par conséquent sa réadaptation par les armées modernes au XXIe siècle, n'a été traité par aucun candidat. De ce fait, hormis deux copies acceptables le reste de l'effectif ne méritait pas la moyenne. Il est dommage de constater le faible niveau de réflexion des candidats dans ce domaine.

II. BILAN DES ÉPREUVES D'ADMISSION

1. ENTRETIEN D'APTITUDE GÉNÉRALE ET DE MOTIVATION

Le bon niveau d'ensemble de cette épreuve est à souligner. Certains candidats se sont avérés excellents à tous égards. Les candidats admis et nombre de candidats admissibles ont démontré devant le jury de solides qualités et ont témoigné du sérieux de leur préparation. Nombre d'entre eux avaient une claire conscience des enjeux de la carrière militaire.

L'épreuve d'entretien avec le jury a vocation à cerner les capacités et la motivation de futurs commissaires des armées. Tant les connaissances générales évaluées dans la première partie de l'entretien que les échanges destinés à évaluer les raisons de leur choix et leur aptitude aux responsabilités de la carrière militaire ont été, dans de nombreux cas, appréciés par les membres du jury. De nombreux candidats ont su effectuer une présentation de leur parcours et de leur projet argumentée et convaincante.

Le niveau de connaissances générales demeure inégal. L'effort fait par nombre de candidats pour s'intéresser aux questions de défense et au monde militaire est un facteur positif.

Le recrutement de futurs officiers nécessite que soient démontrées la solidité d'une motivation et la capacité à réfléchir, décider et convaincre dans des situations complexes dans tous les contextes et notamment en période de crise.

La connaissance des fondamentaux de la condition militaire et des grands traits du rôle des commissaires des armées est un élément d'évaluation important. Il est, en effet, nécessaire d'éviter des incompréhensions et d'aller au-delà des clichés sur les armées.

La capacité à analyser des problèmes et à dégager des solutions réalistes dans des cas de figures simples mais représentatifs a été évaluée. Nombre de candidats ont su faire preuve de bon sens et de pragmatisme.

La singularité de ce concours repose sur des exigences communes à toutes les fonctions de responsabilité mais qui doivent aller de pair avec les qualités intellectuelles et humaines de futurs officiers.

2. ÉPREUVES SPORTIVES

Les épreuves sportives pour le concours externe sur épreuves ont été fortement modifiées par le contexte sanitaire. Compte-tenu de la fermeture des piscines et des salles de sport et afin de limiter les risques de contagion entre les candidats, la nature et le format des épreuves ont été partiellement revus, relativement tôt en comparaison avec d'autres concours militaires. Un nouveau site pour le déroulement des épreuves a également été recherché (site de l'École Polytechnique à Palaiseau).

Les épreuves de natation et de course 50m ont été annulées, tandis que l'épreuve des tractions a été remplacée par des pompes.

Les examinateurs ont relevé une préparation globale des candidats –et plus particulièrement des candidates- plutôt bonne malgré le contexte du confinement peu propice à l'entraînement pour le 3000 mètres. Les épreuves de renforcement musculaire (pompes et abdos) ne nécessitant pas de matériel particulier, il était en revanche facile aux candidats de s'entraîner chez eux et de gagner ainsi des points le jour des épreuves. Par conséquent, l'incapacité pour certains candidats (toutefois rares) d'enchaîner plusieurs séries d'abdos ou de pompes n'était pas acceptable et reflétait un manque de motivation certain pour le concours et plus globalement pour la carrière militaire. De plus, si les résultats dépendent directement de la performance réalisée, l'attitude des candidats face à l'effort, a fortiori dans un concours militaire, est également appréciée.

Pour cette année exceptionnelle, l'épreuve de course a véritablement « fait la différence » entre les candidats. Avec l'annulation de l'épreuve de natation, épreuve généralement discriminante, la moyenne des résultats s'en est trouvée par conséquent plus élevée que pour les années précédentes.

3. ÉPREUVE D'ANGLAIS

Le niveau de cette épreuve est très inégal. Les candidats doivent, après une préparation de 15 minutes, réaliser un commentaire d'un article récent de la presse anglo-saxonne généraliste (*The Guardian*, *The Economist*, ou *The New York Times*) et répondre à des questions pendant 20 minutes.

Au-delà de la compréhension du texte, le candidat doit savoir problématiser le document. Il doit être en mesure de rendre compte et d'explicitier son contenu autour d'une problématique et aboutir à une réflexion plus large. Il est judicieux de replacer la problématique dans un contexte historique, politique, économique ou culturel. Le jury appréciera la capacité du candidat à prendre position, à donner un point de vue et le défendre justement, en faisant référence au texte et à ses connaissances. Il est toujours bienvenu d'avoir un esprit critique et de souligner les non-dits, les ambivalences voire les contradictions dans l'article présenté. Des rapprochements, mises en perspectives, comparaisons pourront enrichir l'analyse. On évitera les réponses trop péremptoires autant que les discours confus et les banalités. La capacité à réfléchir de manière originale et pertinente, à présenter sa problématique de manière convaincante et personnelle a été récompensée.

La présentation :

De nombreux candidats ont ignoré l'origine du document. Pourtant des documents publiés dans *The Economist*, ou *The New York Times*, ne s'adressent pas aux mêmes lecteurs ; les articles sont écrits dans des contextes très différents qui peuvent expliquer en partie la teneur du message. La date de publication peut aussi jouer un rôle important dans la mise en perspective du texte.

Il est indispensable d'articuler sa présentation autour d'un plan. Les parties doivent être logiquement connectées, suivre une progression structurée qui fasse émerger clairement l'organisation de la pensée du candidat et la problématique choisie. Le plan en trois parties est traditionnel, mais pas obligatoire.

S'il faut rendre compte du texte, attention à ne pas simplement reformuler les idées du texte, le risque est de 're-dire' le texte, mais en moins bien ! Il est toujours possible de citer le texte, dans ce cas il faut le dire clairement et situer la citation. Les citations doivent être commentées, ou elles n'ont aucune raison d'être.

La conclusion reprend les éléments principaux de la démonstration, en les synthétisant, et ouvre le débat sur des considérations plus vastes.

Les candidats doivent veiller à la qualité de la communication. Ils s'assureront de parler de manière claire, audible et posée. Il convient de s'adresser au jury de façon expressive et de savoir se détacher des notes de préparation.

Le registre de langue adopté doit être soutenu. Il est tout à fait attendu d'opter pour les contractions à l'oral (This can't, there isn't, they haven't...), mais les formes trop familières sont à éviter ('I'm going to' et non pas 'I'm gonna', 'I want to' et non pas 'I wanna'...)

Précision et richesse de l'anglais :

Lexique :

Le candidat doit maîtriser le vocabulaire d'analyse d'un texte portant sur un sujet d'actualité. Il serait judicieux de connaître des expressions permettant d'exprimer clairement la progression de la présentation, pour assurer le passage élégant d'une partie à l'autre par exemple, afin que le jury puisse suivre aisément la démonstration (this concludes my second point, I shall now focus on... this leads to my third point...).

D'autre part, il serait prudent de connaître et de savoir prononcer (y compris le schéma intonatif) le vocabulaire lié à l'actualité.

Les candidats prendront la précaution de s'assurer qu'ils savent prononcer les termes du vocabulaire courant - accentuation et réalisation phonique. Il faut aussi différencier les termes dont la prononciation est ressemblante mais dont le sens est très différent.

Le jury a valorisé un lexique riche et précis. Il ne faut pas se contenter de réitérer les mêmes adjectifs passe-partout tels 'interesting', 'nice', 'good', 'bad' ; pensez par exemple à 'exciting, astonishing, breathtaking, dramatic, intriguing, provocative, impressive, stimulating, overpowering, overwhelming, distressing, detrimental, unpleasant, damaging, severe, serious, harmful, unhealthy, unwise, poor, unattractive...' selon les contextes. Les verbes sont souvent répétés à l'identique. The author 'says' est loin de constituer le meilleur choix, on peut opter pour 'the journalist underlines, stresses, emphasizes, questions, argues, explains, states, points out, mentions, highlights, debunks, epitomizes...'

Attention à quelques expressions qu'il convient de dire correctement : 'on the one hand...on the other hand' et rien d'autre !

Grammaire :

Construction des mots : il faut apprendre la signification des mots et leur prononciation bien sûr, mais aussi comment les adjectifs et verbes se construisent.

A réviser absolument :

- choix entre Ø et 'the' ;
- Participe présent vs participe passé ;
- Les temps du passé ;
- L'aspect be + V-ING ;
- Les modalités ;
- Les interrogatives indirectes ;
- Prononciation des marques grammaticales...

En conclusion, la préparation au concours doit inclure un entraînement régulier et actif (par exemple : écoute des informations à la BBC suivi d'un entraînement, éventuellement enregistré, à la prise de parole structurée en temps limité; lecture de la presse anglophone, prise de notes, et présentation en temps limité d'un article; réflexion sur des points de grammaire et enrichissement du vocabulaire...), ceci afin d'acquérir une certaine aisance en anglais, à mettre au service d'une argumentation convaincante !

Bibliographie :

- FOURNIER Jean-Michel (2010), Manuel d'anglais oral, Paris, Ophrys.
- Dictionnaire anglais – français Reverso, <http://dictionnaire.reverso.net/anglais-francais/>
- Dictionnaire anglais – français LEXILOGOS, http://www.lexilogos.com/anglais_langue_dictionnaires.htm
- HEWINGS Martin (2000), Advanced Grammar in Use, Cambridge, Cambridge University Press (4th edition).
- ROACH Peter (2009), English Phonetics and Phonology: A practical course, Cambridge, Cambridge University Press (4th edition).